

La balance

Dans *Le Parti pris des choses*, ou dans *Le Grand Recueil*, le poète Francis Ponge n'avait pas songé à faire une place à la balance. Pourtant, il évoque aussi bien «L'Appareil du téléphone», «La Lessiveuse», que «Le Radiateur parabolique». La balance, il est vrai, la balance de justice en particulier, n'a guère envahi les imaginaires sociaux. Et pourtant, elle figure dans un jeu de cartes qui avait appartenu à Charles VII ou plus sûrement, pour le grand public, sur la façade de la tour de l'Horloge du Palais de justice de Paris, la plus vieille mécanique publique de la capitale. Restaurées à plusieurs reprises, deux figures féminines encadrent le cadran. L'une, qui a une époque était drapée dans une tunique argentée, représente la justice avec ses deux attributs : le glaive et la balance. Le plus souvent Thémis, la déesse grecque de la Justice, une fois adoptée par les époques postérieures, a son visage en partie masqué, un bandeau ceint ses yeux et elle ne peut voir ni les objets qu'elle tient, ni les magistrats, ni les justiciables qui s'adressent à elle. Il revient à Jakob Gautel, avec sa sensibilité et sa passion du regard, de faire en sorte que chacune, ou chacun, ajuste sa vision, accepte de voir et de distinguer l'objet physique et mental de la balance. Matérialisation d'une représentation de la justice, elle est aussi, comme d'autres pièces du décor judiciaire, une image laïque et profane, une allégorie qui peut aussi signifier tout autre chose, comme l'attestent les textes contenus dans les cartels.

La balance est une promesse d'équité et tire l'institution judiciaire hors des murs et des palais de justice. L'équité c'est la pondération et la recherche de la vérité qui n'est sans doute pas unique mais plurielle. La balance exprime aussi ce que l'on a parfois condensé dans une formule : «le courage de juger», mais de bien juger. Constituée d'un fléau à deux bras égaux, de deux plateaux, elle incarne l'équilibre et, de la sorte, elle constitue une promesse : un arbitrage va être rendu, une décision sera prise qui restituera à chaque partie ce qui lui est dû : compensation, sanction, reconnaissance.

Un dessin de la fin du XVIII^e siècle, dû à Charles Monnet, s'intitule «La justice tient la balance qui égalise les citoyens devant la loi». La scène représentée est une transposition de l'Antiquité, mais elle signifie bien que face à la justice, il n'y a pas de passe-droits ou de privilèges. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, un périodique satirique, *Le Tintamarre* avait loué l'exactitude des balances de Thémis tout en condamnant ceux qui se «cramponnent aux ficelles» et donnent des secousses afin de «détruire l'équilibre du fléau». Plus tard, un publiciste anonyme écrira que la balance c'est «le plus haut degré de la sagesse et de l'équité...». Elle peut donc constituer un horizon à atteindre et Jakob Gautel nous invite à faire en sorte que ses plateaux pèsent toujours juste.

Frédéric Chauvaud

Historien et directeur de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société, Université de Poitiers
Poitiers, février 2022